

ARRONDISSEMENT D'AMIENS  
COMMUNE DE LONGUEAU – 80330

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU MERCREDI 27 NOVEMBRE 2024**

Le quorum n'ayant pas été atteint à la séance du jeudi 21 novembre 2024, le Conseil Municipal, conformément à l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni le mercredi 27 novembre 2024 à 19 heures dans le hall de l'école maternelle Louis Prot, sous la présidence de Monsieur Pascal OURDOUILLE, Maire, en session ordinaire.

La convocation individuelle et l'ordre du jour ont été transmis par mail le 22 novembre 2024 aux conseillers municipaux.

L'ordre du jour a été affiché au panneau d'affichage de la mairie le 22 novembre 2024.

Étaient présents : Mesdames, Messieurs, Pascal OURDOUILLE, Éric MAQUET, Marie-Christine DARROUX, Stéphane BLIN, Carole GUENARD, Lionel MARIE, Lysiane DANTIN, Grégoire GAYINO, Céline ROHAUT, Jean-Claude DELOHEN, Corinne FOVET, Jean DISMA, Christophe CHATEL, Sébastien COURBET, Thierry MARTEL, Sylvie PORQUET, Roland ARNOLD.

Étaient absents excusés et ont donné pouvoir : Mesdames, Messieurs, Nicole ERIPRET à Marie-Christine DARROUX, Véronique DEaubonne à Céline ROHAUT, Patrice BOUCHER à Christophe CHATEL, Yannick DHAILLE à Lionel MARIE, Ingrid VILLIERS à Stéphane BLIN, Patrick DEROGY à Roland ARNOLD, Delphine LEBEAU à Sylvie PORQUET.

Étaient absents excusés : Mesdames, Messieurs, Corinne RIGOBERT, Pascale HOUZE, Magalie PASQUIER, Nathalie MARCHAND, Fabrice DEVAUX.

Secrétaire de séance : Jean-Claude DELOHEN

2024/11-27/05

**ECHANGE DE PARCELLES DE TERRAINS ENTRE L'AMSOM ET LA COMMUNE DE LONGUEAU :  
DÉCLASSEMENT D'UN BIEN DU DOMAINE PUBLIC**

La séance étant ouverte, Monsieur MARIE expose au conseil municipal que,

Dans le cadre d'un projet d'échange de parcelles de terrains entre l'AMSOM et la commune de Longueau, le service du pôle d'évaluation domanial a été saisi en date du 04/09/2024.

Les parcelles concernées se situent rue Gracchus Babeuf, l'une cadastrée AD512 d'une contenance de 444m<sup>2</sup> (propriété de la commune de Longueau : en nature d'espace vert enherbé) et l'autre non cadastrée mais sous la référence du lot n°16 d'une contenance de 578m<sup>2</sup> (propriété de l'AMSOM : en nature de voirie bétonnée avec présence de divers réseaux).

Le rapport de l'avis du Domaine a été transmis en mairie de Longueau en date du 24/10/2024.

Le précédent rapport aboutit à une estimation de chacune de ces deux parcelles à l'euro symbolique.

Afin que la commune de Longueau puisse opérer le principe de cession de la parcelle de la commune de Longueau,

Le conseil municipal, après délibération, DECIDE :

**Article 1** : le déclassement du bien du domaine public communal afin de l'incorporer à son domaine privé,

**Article 2** : autorise Monsieur Le Maire à intervenir à tout document afin de procéder à ce déclassement.

Adopté à l'unanimité.  
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de Séance,

Jean-Claude DELOHEN



Le Maire,

Pascal OURDOUILLE



Nombre de membres en exercice : 29  
Nombre de membres présents : 17  
Nombre de suffrages exprimés : 24

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de  
la Somme le **02 DEC 2024**  
Ainsi que sa publication.

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet d'un recours administratif gracieux auprès des services municipaux, ou d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans le Tribunal Administratif d'Amiens.